



**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service Aménagement, Urbanisme et Habitat
Affaire suivie par : Nathalie DENIAUX
Tél : 03 83 71 70 52
courriel : nathlaie.deniaux@nievre.gouv.fr

Nevers, le **11 JUIL. 2024**

Monsieur,

Vous avez déposé le 15 novembre 2023 en mairie de Saint-Gratien-Savigny, un dossier de permis de construire n°058 243 23 A0001 pour un projet de parc photovoltaïque au lieu-dit Matonge.

Dans le cadre de l'instruction, ce dossier a été soumis au Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Nièvre.

Je vous adresse, ci-joint l'avis émis par ce service. Compte tenu de la nature de celui-ci, vous voudrez bien préciser si vous souhaitez apporter des modifications à votre projet.

Dans l'affirmative, il conviendra de déposer en mairie toutes les pièces concernées par d'éventuels changements ainsi qu'une clé USB contenant le dossier complet, modifié pour la DDT.

En l'absence de réponse de votre part au 26 août 2024, il sera considéré que votre projet est inchangé.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur départemental

P/Le Directeur Départemental des Territoires
La Directrice Départementale des Territoires
Adjointe

Cécile DEDIEU

Monsieur Marius PETIT
Centrale Solaire de Matonge
5 rue Jean Monnet
94130 NOGENT-SUR-MARNE



Fiche croquis-conseil / 2024

Architecte-conseiller : DELOUÉE Claire-Hélène
Date et lieu de RDV : 24.10.2024
Nom pétitionnaire : Centrale solaire de Valonge Tél :
Adresse et nature du projet : Valonge
SAINT-GRATËN-SAVIGNY 58340
Nature de la demande : PC ☒ DP ☐ CU ☐ Projet de travaux ☐
N° : PC 058 243 23 A 0004

L'avis ci-joint est exprimé dans le cadre de la mission de conseil impartie au CAUE par la loi sur l'Architecture du 03 janvier 1977, il ne dispense pas de l'observation des règles de l'art et ne préjuge en aucun cas, ni de la constructibilité du terrain, ni de l'autorisation de construire, en particulier dans les zones où l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France est obligatoire.

A l'attention de l'instructeur de la DDT :

PROJET DE CENTRALE SOLAIRE

- * Le site est "encasté" entre deux marais boisés (La Forêt et le Bois de Perguy), de part et d'autre d'un ruisseau affluent de la rivière Cenne et alimenté en amont du projet par un étang (Les Raveris).
- * A signaler : en chemin, inscrite au PDIPR, passe le long de la ferme de la Forêt. Ce projet, situé de part et d'autre d'un ruisseau au val peu prononcé, ne présentera pas un impact très important. Cependant, il est conseillé de renforcer la ripisylve le long du ruisseau, notamment par des arbustes champêtres, dont la hauteur ne diminuerait pas la production.
- * La "haie à créer" pourrait être prolongée jusqu'à la lisière forestière et jusqu'à la ferme.

Conseil à l'attention du pétitionnaire :

Les remarques ci-dessous peuvent correspondre à une incitation à modifier votre projet. Des architectes sont à votre disposition à Nevers, La Charité-sur-Loire, Cosne-sur-Loire, Clamecy, Luzy et aux locaux de l'agglomération de Nevers pour vous aider dans cette démarche. Conseils gratuits sur rendez-vous au 03 86 71 66 90.

- * Bâti : il est conseillé de bender en bois (Douglas) l'ensemble des postes (l'événement, transformation et local technique) pour une meilleure intégration.
- * Citernes : à dissimuler grâce à quelques grands arbres.
- * Haie à créer : une haie basse (arbustes champêtres de petite taille en port libre) ponctuée de quelques arbres pourrait être implantée en limite sud du projet, le long du chemin de desserte qui raccorde les deux marais boisés.

Note : Les remarques, textes et croquis figurant sur cette feuille sont émis sous le logo CAUE. Ils sont libres et n'engagent que l'auteur du propos ou son supérieur hiérarchique en la personne du directeur du CAUE de la Nièvre.

RGPD - Vos données personnelles, recueillies ici dans le cadre d'une sollicitation auprès du CAUE, sont conservées pour une durée n'excédant pas celle nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées. Sur simple demande, en adressant un email à caue58.documentation@gmail.com, nous supprimerons ces données ou vous donnerons la possibilité d'exercer vos droits.